

Contre-vérités et dysfonctionnements s'accumulent

FINANCES : L'endettement de notre ville devait mettre **191 années** pour être résorbé. En réalité, un tableau relatif à la dette communale, présenté lors du vote du Compte Administratif et validé par le Maire, faisait apparaître **pour l'année 2013 que 10,5 années** étaient nécessaires contre **12,5 années pour l'année 2014**.

En 2014, le montant de la dette a progressé de 23 133 € malgré une augmentation de vos impôts locaux, par rapport à ceux de 2013, de 24,38% en 2014 et de 18,44% en 2015.

PLU : Un permis de construire a été délivré à VINCI IMMOBILIER le 7 mai 2015 sur 2 terrains d'une **superficie totale de 2340 m²**. Ce permis autorise la **construction de 3768 m²** de plancher. Devant la levée de bouclier, le Maire se réfugie derrière l'ancienne municipalité, le PLU de 2013 et la loi ALUR.

Faux ! Le PLU de 2013 permettait sur cette surface la **construction de 842 m²**. Quant à la loi ALUR, elle a supprimé le coefficient d'occupation des sols, mais l'emprise au sol et les hauteurs sont maintenues.

ORDURES MENAGERES ET TRI SELECTIF :



Enfin, la modification du fonctionnement de ce service engendre de très nombreux désordres dommageables à la qualité de vie de chacun de nous, à l'image de notre commune et pour un coût financier toujours plus élevé. Un exemple de ce que nous vivons sur cette photo de Cavalaire-sur-Mer en août 2015 vers 9h30. La technologie ne nous permet pas encore de vous transmettre l'odeur, elle est pestilentielle par ces fortes chaleurs !

Les mesures prises par l'ancienne municipalité, notamment sur ces 3 aspects de notre vie locale : finances communales, urbanisation et service de la collecte des ordures ménagères ont été balayées par le nouveau Maire. Nous vous laissons juges de son efficacité.

Vous pouvez nous retrouver sur :
<https://www.facebook.com/annick.napoleonventurelli>
et <http://www.a-napoleon.com>



Le Groupe **Annick NAPOLEON** Allons plus loin ensemble !

JM. GUILLAUD

A. NAPOLEON

S. VIGUIER